



<b>SECTION 1 : IDENTIFICATION</b>	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit :</b>	TrizCHLOR / DermaCHLOR 4 - Lingettes
<b>Synonymes :</b>	Aucun
<b>Désignation exacte pour l'expédition :</b>	Sans objet
<b>Autres méthodes d'identification :</b>	Aucun
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usage recommandé :</b>	Lingettes pour les chiens et les chats
<b>Usages déconseillés :</b>	Non destiné à un usage chez l'humain.
<b>1.3 Renseignements sur la société fabricant la substance ou le mélange Nom de l'entreprise :</b>	
<b>Nom de l'entreprise</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	7015 College Blvd Suite 525 Overland Park KS 66211 É.-U.
<b>Téléphone</b>	+1 (866) 933 2472
<b>Télécopieur :</b>	Non disponible
<b>Site Web :</b>	<a href="http://www.dechra.com">www.dechra.com</a>
<b>Adresse :</b>	Non disponible
<b>Site Web :</b>	Dechra Veterinary Products
<b>Adresse :</b>	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone :</b>	+1 (855) 332 9334
<b>Site Web :</b>	<a href="http://www.dechra.ca">www.dechra.ca</a>
<b>Adresse :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéros de téléphone d'urgence</b>	
<b>Dechra (É.-U.) :</b>	+1 (866) 933 2472
<b>Dechra (CA) :</b>	+1 (855) 332 9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
<p><b>2.1 Classification de la substance ou du mélange</b></p> <p>Système NFPA 704</p> 	<p>Symbole SIMDUT (Canada) :</p> 
<b>2.2 Éléments d'étiquetage</b>	
<p><b>Pictogramme de dangers :</b></p>	
<p><b>Mention d'avertissement :</b></p>	<p><b>MISE EN GARDE</b></p>
<b>Mention du danger</b>	
<p>H315 - Peut causer une irritation de la peau                      H317 – Peut provoquer une réaction cutanée allergique                      H319 - Cause une grave irritation aux yeux.</p>	
<b>Mentions supplémentaires (U.E.) :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – prévention :</b>	
	P280 – Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.
<b>Conseils de prudence – réponse :</b>	
	P305+P351+P338 - Dans les yeux : Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
<b>Conseils de prudence – entreposage :</b>	
	Sans objet
<b>Conseils de prudence – élimination :</b>	
	P501 - Éliminer le contenant et le contenu d'après la réglementation locale.
<b>2.3 Autres renseignements relatifs au danger</b>	
Sans objet	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
<b>3.1 Substances</b>		
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.		
<b>3.2 Mélanges</b>		
1.N° de CAS 2.Numéro EC 3.Numéro Index 4.Numéro REACH	% en poids	Nom
56-81-5	1-10	Glycérol
18472-51-0	1-10	Gluconate de chlorhexidine
9005-65-6	1-10	Polysorbate 80
107-88-0	1-10	Butane-1,3-diol
2682-20-4	<0,002	2-méthyl-4-isothiazoline-3-one
Autres ingrédients	Sans objet	Ingrédients définis comme n'étant pas dangereux.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS	
<b>4.1 Description des mesures de premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou la douleur persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en présence d'irritation et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
<b>Inhalation :</b>	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
<b>Ingestion :</b>	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable. Si le produit est avalé, consulter un médecin et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut causer une grave irritation aux yeux.



<b>Contact avec la peau :</b>	Peut causer une irritation à la peau.
<b>Ingestion :</b>	En raison de sa nature, le produit ne devrait pas provoquer des effets.
Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.	
<b>4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux</b> Traiter les symptômes.	

<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES</b>	
<b>5.1 Agents extincteurs</b>	
<b>Moyens d'extinction adéquats :</b>	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
<b>Moyens d'extinction inadéquats :</b>	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
<b>5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange</b>	
<b>Incompatibilité avec le feu :</b>	Aucune connue
<b>5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :</b>	
<b>Incendies :</b>	Utiliser de l'eau sous forme de gouttelettes fines pour contrôler l'incendie et refroidir la zone adjacente. <b>Ne pas</b> approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
<b>Risques d'incendies et d'explosion :</b>	Des températures extrêmement élevées comme lors d'un incendie peuvent générer des émanations dangereuses.

<b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>	
<b>6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence</b>	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	
Consulter la section 12	
<b>6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage</b> En raison de l'état physique du produit et de son emballage, un déversement est peu probable.	
<b>Petit déversement :</b>	Les petits déversements doivent être nettoyés et placés dans un contenant fermé lors de l'élimination.
<b>Déversement important :</b>	Les grands déversements doivent être endigués et circonscrits, puis absorbés au moyen d'une substance inerte et placés dans des barils pour l'élimination.

<b>SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire</b>	
<b>Manutention sécuritaire :</b>	Se laver les mains avec de l'eau après la manipulation. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
<b>Autres informations :</b>	Conserver dans un local à température contrôlée de 20-25 °C (68-77 °F). Garder hors de la portée et de la vue des enfants.
<b>7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités</b>	
<b>Contenant adéquat :</b>	50 unités par pot
<b>Incompatibilité à l'entreposage :</b>	Aucune incompatibilité connue.
<b>7.3 Usage à des fins particulières</b>	
Non disponible	

<b>SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>				
<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>				
<b>CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)</b>				
Non disponible				
<b>CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)</b>				
Non disponible				
<b>LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL (LEMT)</b>				
<b>DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS</b>				
Non disponible				
<b>LIMITES D'URGENCES (U.E./E.-U.) :</b>				
Ingrédients	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Glycérol	Glycérol	45 mg/m <sup>3</sup>	860 mg/m <sup>3</sup>	2 500 mg/m <sup>3</sup>
Butane-1,3-diol	Butane-1,3-diol	120 mg/m <sup>3</sup>	1 300 mg/m <sup>3</sup>	4 500 mg/m <sup>3</sup>
Ingrédients	IDLH originale		IDLH révisée	
Glycérol	Non disponible		Non disponible	
Gluconate de chlorhexidine	Non disponible		Non disponible	

Polysorbate 80	Non disponible	Non disponible
Butane-1,3-diol	Non disponible	Non disponible
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	Non disponible	Non disponible

<b>8.2 Contrôle de l'exposition</b>	
<b>Mesures d'ingénierie appropriées :</b>	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.
<b>Protection personnelle :</b>	
<b>Protection des yeux et du visage :</b>	Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux.
<b>Protection de la peau :</b>	Voir la protection des mains qui suit.
<b>Protection des mains et des pieds :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON : Porter des gants de protection.
<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements adéquats.
<b>Autres protections :</b>	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.
<b>Risques thermiques :</b>	Sans objet
<b>Protection respiratoire :</b>	Sans objet
<b>8.3 Contrôle de l'exposition environnementale</b>	
Consulter la section 12	

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

<b>Apparence :</b>	Liquide laiteux
<b>Contenant :</b>	50 unités par pot
<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Odeur caractéristique
<b>Point d'ébullition et de congélation (degré C) :</b>	Sans objet
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation :</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité :</b>	Non disponible
<b>Limites d'inflammabilité et d'explosion inf. et sup. :</b>	Non disponible
<b>Pression de la vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité :</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :</b>	miscible dans l'eau
<b>Température d'auto-allumage (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Viscosité (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible
<b>Coefficient de répartition :</b>	Non disponible
<b>Goût :</b>	Sans objet
<b>Tension en surface :</b>	Non disponible
<b>Composante volatile :</b>	Non disponible
<b>Groupe gazeux :</b>	Sans objet
<b>pH :</b>	4 à 6
<b>COV g/L :</b>	Sans objet

### 9.2 Autre information

Non disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité :</b>	Consulter la Section 7
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.3 Réactions dangereuses possibles :</b>	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Protéger de la lumière.
<b>10.5 Matériaux incompatibles :</b>	Consulter la Section 7.
<b>10.6 Décomposition dangereuse du produit :</b>	Consulter la Section 5.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
<b>Inhalation :</b>	Le produit ne devrait pas causer de l'irritation aux voies respiratoires.	
<b>Ingestion :</b>	Sans objet	
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut causer de l'irritation et de l'inflammation aux yeux.	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut causer de graves dommages aux yeux.	
<b>Chronique :</b>	Le contact de la substance avec la peau risque de provoquer une réaction de sensibilisation chez certaines personnes.	
<b>TrizCHLOR / DermaCHLOR 4 – Lingette :</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Non disponible	Non disponible
<b>Glycérol</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 10 000 mg/kg [2]	Non disponible
<b>Gluconate de chlorhexidine</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	DL <sub>50</sub> orale (Rat) : 2000 mg/kg [2]	Non disponible
<b>Polysorbate 80</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	DL <sub>50</sub> orale (Rat) : 37 260 mg/kg [2]	Yeux et peau (lapin) : légère
<b>Butane-1,3-diol</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	DL <sub>50</sub> dermique (Rat) : >20 000 mg/kg [1] DL <sub>50</sub> orale (Rat) : 23 000 mg/kg [2]	Yeux (lapin) : 500 mg/24 h - légère Peau (lapin) : 400 mg /24 h - légère
<b>2-méthyl-4-isothiazolin-3-one</b>	<b>Toxicité</b>	<b>Irritation</b>
	Dermique DL <sub>50</sub> (Lapin) : 242 mg/kg [1] Oral DL <sub>50</sub> (Rat) 120 mg/kg [1]	Yeux : Effets indésirables observés (dommages irréversibles) [1] Peau : Effets indésirables observés (corrosion) [1]

1. \*Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.

**Irritation et corrosion de la peau :**

Peut causer une irritation à la peau.

**Irritation et dommages graves aux yeux :**

Peut causer une irritation grave aux yeux.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>
Ne devrait pas causer de sensibilité respiratoire. Le contact prolonger avec la peau peut causer de l'irritation et une réaction de sensibilisation chez certaines personnes.
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>
Non disponible
<b>Cancérogénicité :</b>
Ne devrait pas être cancérigène.
<b>Toxicité reproductive :</b>
Ne devrait pas avoir d'effets reproducteurs
<b>STOT – exposition unique :</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition répétée :</b>
Non disponible
<b>Dangers par aspiration :</b>
Non disponible

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>					
Ingrédients	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
TrizCHLOR / DermaCHLOR 4 - Lingette	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Glycérol	CL <sub>50</sub>	96	Poisson	>0,011 mg/l	2
	CE <sub>50</sub>	96	Algues et autres plantes aquatiques	77712,039 mg/l	3
Gluconate de chlorhexidine	CL <sub>50</sub>	96	Poisson	2,08 mg/l	2
	CE <sub>50</sub>	48	Crustacées	0,087 mg/l	2
	CE <sub>50</sub>	72	Algues et autres plantes aquatiques	0,011 mg/l	2
	BCF	24	Algues et autres plantes aquatiques	0,05 mg/l	4
	CSEO	72	Algues et autres plantes aquatiques	0,007 mg/l	2

Butane-1,3-diol	LC50	96	Poisson	>1-240 mg/L	2
	EC50	48	Crustacées	>1 mg/L	2
	EC50	72	Algues et autres plantes aquatiques	>1-70 mg/L	2
	CSEO	72	Algues et autres plantes aquatiques	>=1-70 mg/L	2
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	LC <sub>50</sub>	96	Poisson	0,07 mg/l	4
	EC <sub>50</sub>	48	Crustacées	0,18 mg/l	4
	EC <sub>50</sub>	72	Algues et autres plantes aquatiques	0,05 mg/l	4
	EC <sub>10</sub>	72	Algues et autres plantes aquatiques	0,0346 mg/l	2
	CSEO	96	Algues et autres plantes aquatiques	0,01 mg/l	2

**NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.**

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédients	Persistance – eau/sol	Persistance – air
Glycérol	FAIBLE	FAIBLE
Butane-1,3-diol	FAIBLE	FAIBLE
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE

#### 12.3 Pouvoir de bioaccumulation

Ingrédients	Pouvoir de bioaccumulation
Glycérol	FAIBLE (LogKOW = -1,76)
Butane-1,3-diol	FAIBLE (LogKOW = 0,2909)
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	FAIBLE (LogKOW = -0,8767)

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédients	Mobilité
Glycérol	ÉLEVÉE (KOC = 1)
Butane-1,3-diol	ÉLEVÉE (KOC = 1)
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	FAIBLE (KOC = 27,88)

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Non disponible

#### 12.6 Autres effets indésirables

Non disponible

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthode de traitement des déchets

<b>Élimination du produit et de son emballage :</b>	<p>Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p> <p>Procéder au recyclage autant que possible et consulter le fabricant pour les options de recyclage. Consulter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour l'élimination.</p> <p>Enfouir les résidus dans site d'enfouissement autorisé.        Recycler les contenants si possible ou en disposer dans un site d'enfouissement autorisé.</p> <p>Il faut considérer la durée de conservation au moment de décider du mode d'élimination. Prendre note que le matériel peut se transformer en cours d'utilisation et le recyclage ou une réutilisation risque de ne pas être approprié. Dans le doute, contacter les autorités concernées.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (<b>Canada, 2015</b>).</p>
<b>Options de traitement des déchets :</b>	Non disponible
<b>Option d'élimination dans les égouts :</b>	Non disponible

### SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

#### Exigence d'étiquetage :

**Polluant marin :** NON

**Transport terrestre (É.-U. : DOT/TSG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT**

**Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT**

**Transport maritime (Code IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT**

**Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Sans objet**



**SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Règlementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

**LE GLYCÉROL EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / TEELs / IATA / Code IMDG / DOT / USPS / TSCA  
 Canada : LIS / SIMDUT GHS / GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL

**LE GLUCONATE DE CHLOREXIDINE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : IATA / Code IMDG / DOT / USPS / TSCA  
 Canada: LIS / IATA / Code IMDG

**LE POLYSORBATE 80 EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL / TSCA  
 Canada : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL

**LE BUTANE-1,3-DIOL EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL / TEELs / DOT / TSCA  
 Canada : GESAMP/EHS / IMO IBC / IMO MARPOL

**LE 2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :**

É.-U. : IATA / Code IMDG / DOT / USPS / TSCA  
 Canada: LIS / IATA / Code IMDG

**RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE**

**SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986**

**Section 311/312 Classe de matières dangereuses**

Risque immédiat (aigu) pour la santé	NON
Risque différé (chronique) pour la santé	NON
Risque d'incendie	NON
Risque lié à la pression	NON
Risque lié à la réactivité	NON

**É.-U. – Matières dangereuses et quantité à déclarer selon EPA CERCLA (40 CFR 302.4)**  
 Aucun rapporté

**RÉGLEMENTATION PROVINCIALE OU DE L'ÉTAT :**

**É.-U. CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :**  
 Aucun rapporté

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - LIS	Oui
Canada - LES	Non (Butane-1,3-diol, gluconate de chlorhexidine, glycérol, Polysorbate 80, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	No (gluconate de chlorhexidine)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	No (gluconate de chlorhexidine)
É.-U. - TSCA	Oui
Taiwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Oui
Vietnam – NCI	Oui
Russie – ARIPS	Oui
<b>Légende :</b>	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire        N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de, REACH, GHS, SIMDUT et OSHA.

### Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2020, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.